

Agro-industrie et développement de territoire national : cas de la Sucrerie Africaine de Côte d'Ivoire (SUCAF-CI) de Ferke 2

**Agribusiness and National Regional Development : The Case of the
Sucrerie Africaine Côte d'Ivoire (SUCAF-CI) in Ferke 2.**

Auteur 1 : SORO Dotannan,

Auteur 2 : NIKEBIE Kouassi Clair Stéphane,

SORO Dotannan, Membre du Laboratoire d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales (LERISS), docteur en sociologie du développement rural, Côte d'Ivoire,

NIKEBIE Kouassi Clair Stéphane, Assistant, Département de Sociologie et d'Anthropologie, Université de Bondoukou, Côte d'Ivoire

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : SORO .D & NIKEBIE .K C S (2026) « Agro-industrie et développement de territoire national : cas de la Sucrerie Africaine de Côte d'Ivoire (SUCAF-CI) de Ferke 2 », African Scientific Journal « Volume 03, Num 37 » pp: 001 – 023.



DOI : 10.5281/zenodo.22716125

Copyright © 2026 – ASJ



Résumé

L'étude se propose d'analyser les actions de la Sucrerie Africaine de Côte d'Ivoire de Ferké 2 dans la sous-préfecture de Badikaha au nord de la Côte d'Ivoire. En effet, cette entreprise constitue une action volontariste de l'Etat ivoirien initiée aux lendemains des indépendances pour réduire les inégalités régionales, participer au développement et apporter le bien-être aux populations. Ce projet faisait partie des politiques pour l'industrialisation et la modernisation de l'agriculture. C'est dans ce contexte que SODESUCRE a été créée 27 octobre 1971 par le décret N°71-563 lors d'un Conseil des Ministres. Alors, pour cerner ses actions, nous avons choisi l'échantillon en grappes et procédé à des entretiens individuels et de groupes. Quant aux données, elles ont fait l'objet d'analyse par le biais de la méthode systémique dans une perspective théorique du changement social.

Ainsi, les investigations rendent compte que huit cités-villages ont été fondées avec l'installation de la structure constituant un complexe urbanisé. Elle a aussi mis en place un système éducatif comprenant l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire et un centre de santé. C'est elle qui assure également la gestion de ces infrastructures sociales. En plus, elle a appuyé les coopératives et groupements des villages riverains à travers des projets communautaires tels que les plantations de canne villageoise, les projets maraichers, les pompes hydrauliques et retenues d'eau, les panneaux solaires et le moulin à gasoil.

Dès lors, cela a permis l'acquisition de nouveaux statuts dont leur mise en relation avec le pouvoir des populations met en exergue les modes de vie de celles-ci et la transformation du cadre de vie. De ce fait, cette étude met en exergue l'apport de la structure tant au niveau culturel que socio-économique.

Mots clés : Agro-industrie, développement, territoire, SUCAF-CI

Abstract

This study aims to analyze the activities of the Sucrerie Africaine de Côte d'Ivoire (Ferké 2) in the Badikaha sub-prefecture of northern Côte d'Ivoire. The company represents a proactive initiative by the Ivorian state launched in the wake of independence to reduce regional inequalities, foster development, and improve the well-being of the local population. This project was part of the policies aimed at the industrialization and modernization of agriculture. It was in this context that SODESUCRE was established on October 27, 1971, by Decree No. 71-563, during a meeting of the Council of Ministers. To examine its operations, we employed cluster sampling and conducted both individual and group interviews. The data were analyzed using a systems approach within the theoretical framework of social change.

Thus, investigations reveal that eight village-towns were established through the creation of an urbanized complex. An educational system comprising preschool, primary, and secondary schooling and a health center were also set up; the entity itself manages these social facilities. Furthermore, it has supported cooperatives and groups in riverside villages through community projects such as village-run sugarcane plantations, market gardening initiatives, water pumps and reservoirs, solar panels, and diesel-powered mills.

Consequently, this has enabled the acquisition of new statuses; examining the relationship between these statuses and the local population highlights their lifestyles and the transformation of their living environment. Thus, this study underscores the structure's contribution at both cultural and socio-economic levels.

Keywords: Agro-industry, development, territory, SUCAF-CI

Introduction

Aux lendemains des indépendances, l'Etat ivoirien a accordé un regard pertinent sur la mise en exergue des contextes et enjeux qui sous-tendent la mise en place des agro-industries sur l'étendue du territoire et notamment en milieu rural. En effet, la volonté politique de l'Etat était axée sur le développement de la production agricole, l'amélioration des conditions d'existence du monde rural. Cela consistait à moderniser l'agriculture, l'encadrement technique, l'appui financier, l'organisation des circuits et des distributions agricoles. C'est dans ce contexte que le complexe sucrier SODESUCRE a été créée en octobre 1971 et privatisée en 1997 (Aubertin, 1983).

Alors, après des décennies d'existence et de présence sur le terrain à travers ses activités et ses réalisations, nous avons choisi de porter un regard sur la question de l'apport de la SUCAF-CI dans un cadre de développement du territoire national à travers les localités riveraines. Ainsi, cette étude a pour objectif d'analyser les actions de développement mises en œuvre par la SUCAF-CI à l'endroit des populations riveraines dans la sous-préfecture de Badikaha. L'analyse de l'apport des actions de la SUCAF-CI mis en évidence pose la question du changement social à travers les réalisations et les emplois de la structure en milieu rural. A cet effet, cela nous amène donc à identifier non seulement le contexte qui est à l'origine de la politique d'aménagement du territoire ivoirien à travers le programme sucrier conçu et mise en place au nord du pays, mais aussi de saisir son apport dans un contexte de développement du territoire national de par l'analyse de ces actions dans la zone.

Dès lors, comment la SUCAF-CI a-t-elle contribué au développement de la région du nord ? En clair, quels sont les facteurs explicatifs des actions industrielles dans le cadre du développement économique et social du territoire national ?

Face à cette préoccupation, la sous-préfecture de Badikaha dans le département de Niakaramadougou et précisément l'agro-industrie SUCAF-CI Ferké 2 reste le cadre choisi pour cette étude. L'hypothèse qui sous-tend cette étude stipule que la structure SUCAF-CI est une action qui a contribué au développement du territoire ivoirien de par la mise en œuvre d'infrastructures sociales, économiques et culturelles d'une part et les emplois d'autre part. L'approche théorique qui a le mieux imprimé l'orientation scientifique de cette étude est la théorie du changement social.

Le travail s'articule autour de quatre principales étapes. La première étape est consacrée à la présentation de la méthodologie adoptée qui comprend les outils, les instruments de collecte de données et les méthodes d'analyse des données. La seconde étape concerne la présentation des résultats de l'étude. La troisième étape comprend la discussion des résultats par rapport aux travaux antérieurs tandis que la quatrième concerne la conclusion présentant l'apport de cette étude.

1- Méthodologique de l'étude

L'étude mérite de s'inscrire dans le champ sociologique du développement rural du point de vue du constat de nouveaux statuts que les populations acquièrent grâce aux emplois et les activités génératrices de revenus dans la zone. En effet, cette structure sucrière avait pour mission d'apporter le bien-être aux populations, les emplois, d'où la pertinence sociale de cette étude qui permet de mettre en exergue les réalisations de la SUCAF-CI.

A cet effet, pour la collecte de données, nous avons associé la recherche documentaire, l'observation directe et l'entretien. Pour cela, nous avons choisi l'échantillon en grappes qui concerne vingt-cinq (25) personnes prenant en compte toutes les catégories sociales, culturelles et professionnelles (agents des organisations et filiales de la direction de la SUCAF-CI, le Sous-préfet, les chefs de villages et de terre, les chefs des exploitants des plantations de canne villageoise et les chefs de familles des villages). Dès lors, nous nous intéresserons aux discours des enquêtés et aux infrastructures mises en œuvre pour saisir l'importance des différentes actions dans la vie des communautés.

Après avoir collecté les données sur le terrain, nous avons procédé au dépouillement de celles-ci. Les données qualitatives ont été exploitées à travers l'analyse de contenu et quant aux données quantitatives elles ont été exploitées à travers l'analyse descriptive.

Nous avons fait recours à la méthode systémique pour l'analyse des données en ce sens qu'elle repose sur l'appréhension concrète d'un certain nombre de concepts tels que système, interaction, régulation, organisation, finalité, vision globale, évolution. Cette méthode permet d'abord de décrire les actions mises en place par cette industrie. Ensuite, elle permet de faire la mise en relation de ces réalisations avec les logiques du projet et celles du milieu. Enfin, elle permet de saisir

l'impact en termes d'avantages des réalisations et des actions dans l'espace social et culturel du peuple Tagbana de la Côte d'Ivoire.

2- Résultats de l'étude

Afin de mieux saisir l'apport des actions de cette structure, nous allons dans le premier axe faire la description de la structure agro-industrielle SUCAF-CI qui prend en compte sa naissance, ses caractéristiques et son organisation et fonctionnement. Quant au second axe, il va s'articuler autour de la description des mesures compensatoires mises en place par la SUCAF-CI à l'endroit des populations riveraines.

2-1- Contexte et création de la structure agro-industrielle

2-1-1- Contexte de mise en œuvre de la SUCAF-CI

Pour déterminer les facteurs qui ont permis leur mise en place, il faut les resituer dans le contexte spatial et historique d'une zone précise de l'Afrique de l'Ouest, qui, pour les colons, a constitué très tôt un enjeu économique au cours de leur politique de colonisation et de gouvernance des colonies. Après avoir pénétré et conquis ce qui allait devenir ultérieurement la Côte-d'Ivoire et la Haute-Volta, les colons ont entrepris, lors de leur installation, de mettre en valeur ce territoire de l'Afrique de l'Ouest. Il ne s'agissait pas seulement de contraindre les populations aux travaux forcés, mais également de leur imposer l'impôt de capitation et les pousser à adopter les cultures obligatoires sur les « *champs du commandant* » (Aubertin, 1983).

La Côte d'Ivoire n'a pas de tradition sucrière. Sa vocation actuelle de produire et d'exporter le sucre a été dictée par l'évolution de la consommation locale. En effet, comme l'indique le plan quinquennal 1971-1975, la motivation déterminante est l'existence d'un marché intérieur important et croissant couvert (avant 1974) en totalité par des importations. Cette croissance régulière de la consommation a conduit le pays à dépenser 5.769 'millions francs CFA (en 1974) pour importer 52.647 tonnes de sucre afin de satisfaire ses besoins. Alors, produire son propre sucre devait permettre de galvaniser des économies en devises sur un poste en constante augmentation. Cela serait aussi l'occasion d'introduire dans les régions relativement défavorisées du pays, un ou deux foyers de production pouvant jouer un rôle de pôle de développement. A cet effet, il convient

d'indiquer ici que toutes ces considérations avaient été perçues avant l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960 (Aubertin, 1983).

En effet, les premières études de recherche de sites propices à cette culture avaient été confiées à l'Institut de Recherche Agronomique Tropicale (IRAT) en 1959 pour initier des essais un peu partout et principalement dans les marais de l'Agneby et sur le Bandama dans la région de Niakaramadougou. Après l'échec de ces essais par suite de maladie de rabougrissement, d'autres tentatives eurent lieu à partir de 1960 à Oumé, Bouaflé, Bouaké et Ferkessédougou avec de nouvelles variétés végétales. A l'issue de ces dernières recherches, deux régions furent retenues pour l'implantation de la première unité industrielle dont l'une est en bordure du Bandama à une dizaine de kilomètres au sud de Ferkessédougou et l'autre se trouve sur la vallée de la Marahoué à proximité de Bouaflé (Aubertin, 1983).

Dès les premières années de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, les autorités politiques ont marqué un intérêt particulier pour l'aménagement du territoire en définissant clairement leurs options à l'occasion des différents plans quinquennaux de développement économique, social et culturel ainsi que des études perspectives. Alors, face à cette option d'aménagement du territoire, un bilan a été fait sur les politiques antérieures afin de définir probablement de nouvelles orientations. A cet effet, les nouvelles autorités politiques se trouvaient face à de lourdes responsabilités de gestion à la fois économique et sociale. Les tâches sont donc innombrables et complexes pour les nouvelles autorités politiques face à la rareté des ressources financières et humaines et aux choix des options économiques à privilégier. Les perspectives décennales sont de ce fait articulées autour de trois objectifs globaux et quatre objectifs sectoriels. Pour les objectifs globaux, il y a d'abord le décollage économique qui vise à définir les grandes lignes de la croissance et la répartition équitable des ressources disponibles. Ensuite la transformation des structures de production, et enfin le financement de la croissance. Quant aux objectifs spécifiques ou sectoriels, l'étude présente le développement des infrastructures économiques, la promotion des infrastructures culturelles, sociales et administratives, le développement agricole et l'expansion industrielle. Ce diagnostic va donc l'amener à élaborer pour la période 1971-1975 une politique d'aménagement du territoire visant principalement le rééquilibrage du territoire national (MEMPD, 2006).

Dans cette option d'aménagement du territoire, l'Etat ivoirien a orienté sa politique dans le secteur de l'agriculture à travers la modernisation, l'encadrement technique, l'appui financier, l'organisation des circuits et des distributions agricoles. C'est dans ce contexte que l'Etat a fait le choix du secteur agricole qui a favorisé l'émergence d'industries à travers la mise en place du barrage de Kossou, le port en eau profonde de San Pedro et le nord pour accueillir les unités agro-industrielles autour de la culture du coton, de l'anacardier, du riz et de la canne à sucre (MEMPD, 2006).

C'est dans cette logique que le programme sucrier fut élaboré et réalisé au Nord de la Côte d'Ivoire avec la création de la Société pour le Développement des plantations de Canne à Sucre (SODESUCRE) en octobre 1971.

2-1-2- Création de la SUCAF-CI

Le but de la création de ce programme sucrier était de mettre en œuvre un plan de développement de la canne à sucre pour satisfaire la commercialisation nationale, alimenter un courant d'exportation et constituer des pôles de développement autour des complexes agro-industrielles. Pour l'Etat ivoirien, cela est important pour le bien-être de tous les ivoiriens et le renforcement de l'unité nationale. En outre, la SODESUCRE fut chargée de la mise en œuvre du programme sucrier, la promotion de la canne villageoise (encadrement, fourniture d'intrants, etc.) et la commercialisation intérieure et extérieure du sucre. A travers cette structure, l'Etat ivoirien souhaite améliorer les revenus des habitants, créer des emplois notamment pour les jeunes et contribuer ainsi à la stabilisation, à la diversification et à la modernisation des exploitations des zones de savane au nord du pays (Aubertin, 1983 N°1).

Plus tard, imposé par le Programme d'Ajustement Structurel (PAS), la privatisation eu lieu en 1997 en vue de stabiliser les structures économiques de l'Etat qui étaient confrontées aux difficultés. C'est dans cette logique de suppression des sociétés de l'Etat que la SODESUCRE fut privatisée et rachetée par la Sucrierie Africaine de Côte d'Ivoire (SUCAF-CI) Ferké 2 qui s'est rapproché du groupe Société d'Organisation pour le Management et le Développement des Industries Agricoles et Alimentaires (SOMDIAA) depuis 2010 tout en poursuivant ces actions dans le même contexte auprès des populations locales et riveraines.

Donc, pour la réalisation du projet, une société d'économie mixte, la Société Sucrière de Côte d'Ivoire (SOSUCI) fut créée en avril 1968 avec deux partenaires français qui sont la Société Industrielle et Agricole de Niani (SIAN) et la Société des Sucreries de Saint-Louis. La SOSUCI n'ayant pas répondu aux aspirations du gouvernement et aux intérêts de la Nation, après des années elle a été dissoute en 1970. C'est ainsi que le 27 octobre 1971, par décret N°71-563 le conseil des Ministres crée la Société pour le Développement des plantations de Canne à Sucre (SODESUCRE) qui est une société d'Etat. Depuis cette date, c'est la SODESUCRE qui est chargée d'appliquer la politique du plan sucrier ivoirien dont le premier morceau de sucre est sorti de l'usine de Ferké I en 1974. Mais, suite aux crises d'ordre économique, la structure agro-industrielle a été privatisée en juillet 1997 et acquise par SUCAF-CI du groupe BG. Alors, sur le plan économique, les complexes sucriers ont été pensés comme des projets de grande envergure dans le contexte d'une forte spéculation sur le sucre au niveau mondial. De ce fait, cette industrie fut chargée de réduire les disparités régionales longtemps constatées dans le pays entre les régions, de freiner l'exode rural, de créer des emplois et de développement de nouvelles activités dans les régions. Cette industrie, avait pour devoir de réaliser des infrastructures sociales pour les populations, de produire le sucre, d'améliorer le cadre de vie de ces populations pour un développement régional (Aubertin, 1983 ; Baha Bi, 1986 ; Lorillard, 2005).

La SODESUCRE qui a eu la responsabilité de lancer le programme sucrier composé au départ de six complexes est chargée aujourd'hui de gérer les quatre restants à savoir Ferké I et Ferké II, Borotou et Zuénoula. Depuis 1978, elle a opté pour une gestion décentralisée. Pour la première fois en Côte d'Ivoire, un mouvement de migration naît des villes vers l'intérieur du Nord. Ainsi, ce mouvement concerne essentiellement des jeunes déscolarisés et les diplômés. Alors, les travailleurs non qualifiés sont majoritairement originaires des localités proches de l'usine. Il s'agit entre autres de Ferkessédougou, de Sinématiali, de Korhogo, de Tafiré, de Badikaha, de Komborodougou et de Ouangolodougou. Etant donné de la densité de leur population agricole et la faiblesse des revenus dans le pays sénoufo, l'Etat a jugé opportun que les emplois du projet soient réservés en priorité aux populations environnantes. Issus majoritairement du sexe masculin, les habitants de ces différentes localités, attirés par le salaire, viennent travailler soit dans les différents services de la structure, soit au sein des sociétés de sous-traitance de l'industrie dans le cadre de ces différentes

activités durant la campagne ou pendant l'inter-campagne. Par conséquent, ils acquièrent le statut de salarié en étant soit saisonnier, temporaire¹, ou permanent².

2-2- Les actions industrielles dans la zone

Depuis l'installation de la SUCAF-CI à la fin des années 1970, la vie économique de la zone tourne principalement autour des activités sucrières. Toutefois, il importe de rappeler la diversification opérée dans le secteur agricole notamment avec l'introduction d'autres spéculations telles que le coton, l'anacarde et la mangue. Quant à l'élevage, autre branche de secteur primaire, elle s'affiche comme une activité de taille dans cette circonscription en plus de l'agriculture. Celle-ci est pratiquée par une forte communauté Peulh qui l'atteste bien qu'un nombre croissant d'autochtones accordent un intérêt indéniable. Le secteur tertiaire est surtout dominé par le commerce essentiellement organisé autour des jours de marché dans la zone qui sont le vendredi celui de Badikaha et le samedi et mardi celui de Ferké 2.

2-2-1- Les actions sociales et culturelles

Les actions d'ordre sociales et culturelles mises en place par l'industrie sucrière dans la zone non seulement selon le contexte de mise en œuvre du programme mais également selon la logique de la responsabilité sociétale d'entreprise, concernent l'éducation, l'habitat et l'aménagement dans les localités riveraines à travers la mise en place d'un certain nombre d'infrastructures à caractère social.

¹ Le temporaire est celui qui quitte son village ou son activité principale exercé en tant que travailleur indépendant, pour se mettre temporairement, pendant quelques jours ou quelques semaines voir quelques mois au service de la SUCAF-CI. Le temporaire peut être un saisonnier soit un journalier.

² Quant au permanent, il s'agit des cadres, des agents de maîtrise, des techniciens, des employés de bureau, des ouvriers et des manœuvres ayant passé avec la SUCAF-CI un contrat réglementaire de travail à durée indéterminée. Ceux-ci travaillent toujours, en plus de la période de la campagne sucrière qui se déroule généralement de Novembre à Février.

- L'éducation

La circonscription de Badikaha possède un système éducatif qui comprend un enseignement préscolaire, primaire et secondaire. On trouve les établissements d'enseignement préscolaire dans les localités de Badikaha, Kouroukouna gare et sur le complexe sucrier de Ferké 2. Quant aux établissements d'enseignement primaire, on en trouve presque dans tous les villages de la sous-préfecture. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, elle bénéficie de deux collèges modernes. Le collège moderne de Pangalakaha a ouvert ses portes en 2018 et celui de Badikaha en 2019.

Le secteur pédagogique du complexe sucrier de Ferké 2 a été créé en 1988 et couvre à ce jour vingt-et-un (21) écoles. C'est aussi le seul secteur pédagogique de la sous-préfecture de Badikaha qui se trouve dans l'inspection de l'enseignement primaire de Tafiré réparties comme suit : 16 écoles primaires publiques avec 95 classes, 03 écoles maternelles avec 11 classes, une école privée catholique avec 6 classes et un centre d'alphabétisation avec 6 classes.

- Le complexe urbanisé de Ferké 2

Les cités-villages du complexe sucrier de Ferké 2 fondées par la création de cette structure constituent un complexe urbanisé. A cet effet, celui-ci connaît une forte concentration de la population et des habitations huppées (cités cadres, Maîtrise, village extension). Ces cités-villages sont ainsi connectés au réseau électrique tout en disposant d'adduction en eau potable et d'équipements sociaux collectifs de base tels que le centre de santé privé, deux (02) écoles maternelles, sept (07) écoles primaires publiques, une école privée catholique auxquelles il faut ajouter les écoles primaires publiques de Pangalakaha et de Nayolvogo.

A ces équipements, il faut ajouter deux infrastructures culturelles qui sont *le Club la détente du sucrier* doté d'une piscine et de chambres d'hôtel, de *la salle des loisirs* prévues pour être transformée à brève échéance en une salle multimédia, ainsi qu'un motel réhabilité en 2014. Toutes ces cités-villages ont été initialement édifiées suivant les normes urbanistiques. C'est ainsi que T.F.A habitant de la cité maîtrise affirme ceci en réponse à la question sur les réalisations de la SUCAF-CI dans la zone : « Avec tout ce que la SUCAF a fait, nous pouvons dire qu'elle a contribué au développement de la région parce que ce que nous voyons aujourd'hui n'existait pas »

auparavant tel que le statut de salarié, l'électrification de certaines localités, l'adduction en eau potable etc... ».

- L'aménagement des localités riveraines

Conformément à la logique sociétale d'entreprise, la SUCAF-CI a fourni du matériel de construction tout en réalisant des constructions entières également à l'endroit de certaines personnes de certaines localités riveraines. En effet, ces localités ont été impactées par le Projet d'Extension Sud Ferké 2 (PESUF2) lorsque la structure a décidé de faire une extension de ces plantations industrielles afin d'accroître sa production en sucre. Ainsi, ce sont des constructions pour les personnes dont les parcelles du projet PESUF 2 ont occupé toutes les terres sur lesquelles celles-ci faisaient leurs activités agricoles. Quant aux personnes dont les parcelles n'ont pas pris entièrement la totalité des champs ni maisons, ce sont des matériels de construction que la structure a fournis. C'est ce que les habitants des villages de Pangalakaha, Tiégbo, Karnavogo, Nayolvogo et Amaravogo ont exprimé lors des entretiens tels que les propos de ce chef :

« SUCAF-CI m'a donné 2 lots sur lesquels elle a construit 3 bâtiments, 2 pièces par bâtiment et 1 magasin. Sur ces lots, elle a mis en place une petite porcherie puisque je faisais de l'élevage des porcs là où j'étais. Enfin, elle a fait un petit hangar pour l'élevage de volaille et moutons. Pour ce qui de l'habitation ce n'est pas mauvais ce qu'elle a fait car ce que j'avais sur l'ancien site était une case » S. K. (Karnavogo).

En plus de ces réalisations en termes de mesures compensatoires à l'endroit des villages impactés par la mise en plus du projet PESUF2, la SUCAF-CI par le biais de la Fondation a donné une suite aux doléances du village de Pangalakaha à travers la finition du bâtiment du chef de village. Dans ce même contexte de compensation et d'atténuation, la Fondation SOMDIAA en collaboration avec la SUCAF-CI a réalisé dans les villages de Pangalakaha et de Tiégbo des pompes hydrauliques et des retenues d'eau. Cette infrastructure a été mise à la disposition des femmes du village dans le cadre de leurs appuis pour les permettre de faire des activités maraichères en communauté. C'est dans ce même contexte que l'électrification et le reprofilage des voies du village de Pangalakaha ont été effectué après la réalisation d'un lotissement dénommé *grand Pangala* initié par le village.

Figure N°1 : les constructions de maisons dans les villages riverains



Source : notre enquête de terrain 2016-2022

Figure N°2 : pompe hydraulique et retenue d'eau de Tiégbo



Source : notre enquête de terrain 2016-2022

Figure N°3 : panneaux solaires, électrification et reprofilage de voies de Pangalakaha



Source : notre enquête de terrain, 2016-2022

Il convient de dire à cet effet que la réalisation de ce programme sucrier par l'implantation du complexe agro-industriel SUCAF-CI en Côte d'Ivoire classée comme pays sous-industrialisé constitue le choix d'orienter le pays vers un développement industriel. En somme, les réalisations en faveur des populations répondent en d'autres termes aux objectifs assignés à cette structure en dépit de son implantation. Dans ce sens, elle fut un soutien social comme prévu pour les populations.

2-3- Les actions économiques

Ces dernières années, elle a créé la cellule Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) qui est un service prenant en compte les besoins des populations dont sa logique est d'intervenir en dehors du cadre des activités industrielles de la SUCAF-CI. Dans ce sens, une fondation fut ouverte avec pour mission d'appuyer les communautés des villages à travers les groupes socio-économiques dans le sens du développement d'où sa charge est d'assurer la structuration, la formation et le suivi de ces groupes et communautés. Pour ce qui est des actions économiques faisant partie des réalisations et des mesures d'accompagnement et de compensation de la structure sucrière à l'endroit des populations locales et riveraines concernant l'octroi des plantations de canne villageoise, les projets socio-économiques portés par des groupements d'association en plus de l'emploi qu'elle donne par les statuts de permanents, temporaires, saisonniers ou journaliers et les redevances annuelles.

- Les plantations de canne villageoise

La SUCAF-CI envisage, conformément à sa stratégie de développement durable et de responsabilité sociétale, la prise en compte des populations riveraines lorsqu'elle a initié le Projet d'Extension Sud Ferké 2 (PESUF2). Ainsi, elle souhaite évaluer les conditions sociétales de la valorisation de son périmètre foncier vis-à-vis de ces populations riveraines, la démographie, les habitats, les infrastructures de base, l'occupation des terres, les activités socio-économiques, les sites culturels et sacrés, les ressources naturelles spécifiques ou tout autre ressource contribuant au maintien des moyens d'existence. C'est dans ce contexte qu'elle a mis à la disposition des populations des villages de Tiégbo, Amaravogo, Nayolvogo et Karnavogo comme mesures

compensatoires des plantations de canne villageoise dans le cadre de l'extension de ces plantations industrielles.

Tableau N°1 : attribution des parcelles de canne villageoise

Villages	Superficie attribuée (hectare)
Amaravogo	37
Nayolvogo	19
Karnavogo	7.5
Tiégbô	66.5
Total	130

Source : notre enquête de terrain 2016-2022

A travers ce graphique ci-dessus, il ressort que le taux global d'attribution des parcelles de plantation de canne villageoise aux populations concernées par les mesures de compensation est de 65,96% soit 130 hectares. En effet, l'attribution de ces plantations à ces populations riveraines constituent une action de la SUCAF-CI qui répond à un besoin socio-économique. Le fait d'occuper les terres agricoles, elle a initié cette action afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et du bien-être de ces populations. Cela met en exergue que celles-ci sont alors dans un système de convention avec la structure du fait qu'elles produisent pour vendre à la SUCAF-CI ce qui signifie qu'elles sont encadrées.

- Les projets communautaires socio-économiques

Toujours dans la même veine de compensation des populations concernées par les mesures liées au PESUF 2, la Fondation SOMDIAA a réalisé un champ de manioc pour les populations de Amaravogo dont leurs champs ont été occupés par les nouvelles parcelles de canne à sucre du projet.

C'est à la coopérative « *Yebeh Yegnon*³ » composée de 25 personnes (03 hommes et 22 femmes) que le champ a été confié. Le site occupé par le champ de manioc a été identifié par ladite coopérative tandis que les travaux ont été réalisés par la Fondation en termes de labour et de boutures. Quant à la clôture, elle a été faite avec l'appui de la même Fondation avec un montant de 40 000 f CFA et la coopérative s'est cotisée un montant de 30 000 f CFA. Dès lors, son entretien revient aux membres de la coopérative si bien que la Fondation a fourni le matériel de bottes et de daba.

Ce champ de manioc mise en œuvre pour la toute première campagne en 2019 vise à contribuer à l'amélioration de leur condition de vie qui se sont vues influencées par la prise des champs qui les procuraient des revenus. Ce champ est donc attribué à la coopérative dudit village constituée et formée par la Fondation SOMDIAA dans le cadre de ses tâches en collaboration avec SUCAF-CI. C'est ainsi que madame S. T. membre du bureau exécutif de la coopérative nous affirme cela en ces termes : « *c'est grâce au champ de manioc que notre coopérative a eu assez d'argent dans sa caisse pour la première fois* ».

Poursuivant ses activités d'accompagnement et d'appui des populations riveraines du complexe sucrier de Ferké 2, la Fondation a soutenu la mise en place et le lancement de l'initiative du groupement « *Sikkal Fellè*⁴ » du village de Nayolvogo. Le piment constitue la principale culture maraichère pratiquée en saison sèche par une grande partie de producteurs de la zone d'intervention de la Fondation. Ces producteurs sont confrontés chaque année à plusieurs difficultés, dues au manque de trésorerie pour financer les campagnes. Cette situation, causée par une mauvaise

³ Yébêh yégnon est une appellation en langue locale Senoufo du sous-groupe ethnoculturel Tchegara installé dans la localité de Nayolvogo. La traduction signifie qu'il faut s'entendre dans l'unité pour réussir et surtout là il s'agit de la gestion du projet de moulin à gasoil dont cette association a bénéficié de la part de l'appui de la Fondation SOMDIAA. Cela constitue un appui de la part de la SUCAF-CI à l'égard des populations riveraines impactées par la mise en œuvre du nouveau projet PESUF2 en vue d'atténuer les relations conflictuelles.

⁴ Sikkal Fellè est une appellation en langue locale senoufo du sous-groupe ethnoculturel Tchegara qui signifie la production de piment désignant le groupement d'individus de la localité de Nayolvogo. C'est dans le cadre de la réalisation des mesures compensatoires à l'égard des populations impactées par le projet PESUF2 que ce groupement a été constitué et bénéficie de l'appui de la Fondation SOMDIAA.

organisation des campagnes, contraint les producteurs à s'endetter auprès des revendeurs de produits agricoles, qui à leur tour, rachètent leurs récoltes à des prix très bas. C'est donc de ce constat fait par l'équipe opérationnelle de la Fondation SUCAF CI, suite au diagnostic de la zone, qu'est née l'idée du projet d'appui pour l'acquisition d'intrants pour le développement des activités de production de piment.

Ce projet vise à appuyer le groupe dans la réalisation d'une première campagne de production de piment avec une gestion plus rigoureuse et autonome par les sept membres. Ainsi, l'appui de la Fondation pour ce projet s'est concrétisé par l'acquisition des intrants tels que les engrais, insecticides. La Fondation s'est mise aussi à la disposition de ce groupe afin de le de suivre dans la gestion de l'activité pour une meilleure planification des prochaines campagnes de production du piment. Le groupe a participé au projet à hauteur de 40%, au travers des cotisations de ses membres. L'organisation mise en place permet d'amener chaque producteur, en fonction de la superficie qu'il exploite, à garder une somme (définie au départ avec le groupe) en caisse pour le financement de la campagne suivante. Cette association est au nombre de sept personnes sur une surface de 2,75 hectares.

La représentation de l'Entreprise LDC (Louis Dreyfus Commodities) à Korhogo a été le partenaire de ce projet pour ce qui concerne l'approvisionnement en intrants. A travers ce partenariat, LDC a également apporté des conseils aux producteurs sur les consignes d'utilisation des différents produits. Quelques mois après la mise en place et le suivi des plants de piment, les membres du groupe sont en ce moment en pleine récolte des premiers fruits. C'est d'ailleurs grâce au projet de *sikal fellè* que Monsieur C. Y. K. de Nayolvogo s'est acheté une moto tels que ces propos l'illustrent : « *c'est avec l'argent de la première récolte que j'ai acheté ma moto à 500 000 f* ».

Toujours concernant les actions socio-économiques, le projet d'installation d'un moulin à gasoil est porté par le groupe *Yébêh Yégnon*, composé de 58 femmes, toutes habitantes du village de Nayolvogo. Ce projet, né d'un besoin exprimé par la population dudit village, a été appuyé par la Fondation mais également par la SUCAF CI, via la RSE avec un montant de 3 500 000 franc CFA et la contribution des femmes de l'association est de 200 000 franc CFA. Spécifiquement, le projet a consisté en la construction d'un local pour abriter le moulin, l'achat et l'installation d'un moteur diesel, d'une broyeuse et d'une décortiqueuse de céréales (riz et maïs), mais également la formation

technique à la gestion des équipements d'un meunier identifié au sein du village et la formation du groupe à la gestion financière et logistique de l'activité. Ainsi, après d'intenses travaux dans les champs, les femmes pourront désormais transformer leurs aliments au moulin au lieu de les piler à la main, représentant de grands gains d'énergie et de temps.

Figure N°4 : moulin à gazole de l'association Yébêh Yégnon de Nayolvogo



Source : notre enquête de terrain 2016-2022

3- Discussion des résultats

Comme il ressort de la description du contexte de création de la SUCAF-CI, la question des agro-industries s'inscrit dans un contexte d'aménagement et de développement de territoire. C'est dans ce même contexte que la SUCAF-CI a été créée par l'Etat ivoirien et chargée de freiner l'exode rural, de créer des emplois et de développer de nouvelles activités dans la zone. Alors, poursuivant ses objectifs, elle a fait des réalisations sociales, culturelles et économiques qui contribuent au bien-être des populations et le développement de leur cadre de vie. C'est ce que certains travaux antérieurs ont mis en exergue (Courade, 1984 ; Baha Bi, 1986 ; M'Brah, 2013 ; Ndjimbi, 2013).

A cet effet, le département économique de la FAO s'est penché sur l'évaluation du rôle des agro-industries dans le cadre du développement économique afin d'optimiser le développement économique. C'est ainsi qu'en plus de porter un regard sur l'occupation de l'espace par les industries de transformation des matières premières, l'étude a porté également sur l'apport économique de ces industries à travers les revenus rapportés par habitant. Alors, leur résultat stipule que les agro-industries sont rentables du point de vue des effets de liaisons, de l'alimentation. De

ce fait, elles ont contribué au développement économique et surtout des habitants à travers l'emploi (FAO, 1997).

Donc, par rapport aux fonctions ou objectifs qui ont prévalu son implantation, il est à affirmer selon les populations que l'industrie sucrière de Ferké 2 a réellement donné du travail tout comme l'amélioration des conditions de vie des populations locales et riveraines. En plus, ses fonctions peuvent être analysées à partir de ses actions réalisées à l'égard des populations locales et dans l'ensemble de la zone mais surtout à travers la principale ressource qui est la terre. C'est ce que Cheyins et ses collègues ont abordé dans leur étude concernant la structure Palm industrie. Pour eux, l'avènement de cette agro-industrie a fait du palmier à huile une culture de rente depuis 1963 dans un contexte de programme de développement étatique. C'est ce qui avait permis de valoriser les zones de sables tertiaires peu propices aux caféiers et cacaoyers. Alors, la présence de cette industrie avait participé à la structuration des producteurs de palmier à huile, leur encadrement ce qui a contribué à une formalisation des relations telles que les contrats entre les producteurs (Cheyins et *al*, 2012).

De ce qui précède, la mise en œuvre des agro-industries en milieu rural répond à des besoins socio-économiques. Ainsi, la structure agro-industrielle SUCAF-CI a orienté ses actions dans la réalisation d'infrastructures socio-économiques en vue de répondre à la logique de développement du territoire ivoirien ce qui se matérialiserait d'ailleurs par la mise en place de projets socio-économiques tels que les écoles, les centres de santé, les routes, l'électricité, les redevances annuelles, la formation et l'encadrement des paysans. C'est d'ailleurs le résultat de l'étude de Toh et Koné concernant les industries SAPH, PAMLCI et PALMAFRIQUE. Selon leur étude réalisée dans la sous-préfecture de Toupah, les initiatives industrielles se résument à verser aux communautés villageoises des redevances annuelles en contrepartie des terres occupées. Aussi, celle-ci devrait faire des dons et des appuis en logistiques et en communication lors des cérémonies villageoises. Cela a permis aux habitants de partir d'un type d'habitat traditionnel à un type d'habitat moderne. C'est dans ce même contexte que certains villages ont bénéficié de l'électricité et d'eau courante tels que Cosrou, Toupah, Kpanda et Irobo. A cela s'ajoute l'entretien des routes et pistes de liaison entre les localités ainsi que la mise en place de structures éducatifs et sociales (collège, centre de santé, école maternelle) (Toh et Koné, 2017)

C'est le cas pour la SUCAF-CI qui a été créée en 1971 par décret ministériel afin de participer au développement économique et social du territoire et s'est doté d'un complexe urbanisé où logent ses travailleurs avec des infrastructures mises à leur disposition telles que le centre de santé, les écoles primaires, préscolaires et secondaire, le marché etc. Ainsi, évoluant dans une logique de responsabilité sociétale d'entreprise, elle a mis en place pour les populations des localités riveraines des infrastructures sociales et culturelles tout en finançant les groupements et coopérative de Nayolvogo et d'Amaravogo.

De ces opinions, il revient à dire que la SUCAF-CI Ferké 2 a joué un rôle prépondérant au niveau économique à travers le gain salarié par la rémunération de ses employés et des activités génératrices de revenus qu'elle a engendré par sa présence comme l'atteste monsieur K.O agent comptable de SUCAF-CI à la retraite, qui a dit ceci : *« J'ai travaillé pendant 51 ans à la SUCAF en tant que comptable, mais il faut dire qu'avec la privatisation le salaire est mieux. Aujourd'hui, les travailleurs bénéficient de certains avantages (assurance, consommation gratuite d'eau et d'électricité) de cette industrie, donc SUCAF fait beaucoup pour nous »*.

A cet effet, ses réalisations furent importantes pour ce qu'elles sont et apportent aux populations. Elles constituent par conséquent en un soulagement pour ces populations.

Conclusion

La création de la SUCAF-CI s'inscrit dans un contexte de développement économique et social du territoire national. En outre, à travers cette structure, l'Etat ivoirien a souhaité améliorer les revenus des habitants, créer des emplois et contribuer ainsi à la stabilité, à la diversification et à la modernisation des exploitations des zones de savane au nord du pays. De ce fait, la présente étude a pour objectif d'analyser les actions industrielles en vue de saisir son apport dans le cadre du développement national.

C'est ainsi que la structure a urbanisé les cités-villages fondées par sa création à travers les routes, l'électricité, l'eau potable et bien d'autres infrastructures sociales et culturelles. En plus, pour l'occupation des terres agricoles, elle a mis en place des infrastructures sociales et des projets communautaires socio-économiques à l'endroit des coopératives et groupements des villages riverains en termes de mesures compensatoires

De ce qui précède, cette structure a contribué à la réduction de l'exode rural, au développement des activités génératrices de revenus et à la valorisation de l'agriculture. Cependant, il y a des tensions perpétuelles qui alimentent les rapports entre les acteurs en présence liées aux implications socio-foncières.

Bibliographie

Aubertin C. (1983). Histoire et création d'une région sous-développée : le Nord ivoirien in Cahiers de l'ORSTOM, série Sciences Humaines, vol, XIX, N°1, pp. 23-57. ISSN 0008-0403 IRD.

Aubertin C. (1983). Le programme sucrier ivoirien, une industrialisation régionale volontariste : Travaux et documents de l'ORSTOM N°169 : Paris, 191p

Baha B.Y. (1986). L'impact socio-économique de la SODESUCRE sur le département de Zuénoula au centre de la Côte d'Ivoire. Thèse de doctorat 3ème Cycle, Abidjan : Université d'Abidjan, Institut d'Ethno-Sociologie.

Cheyns E., Colin J-P. & Ruf F. (2012), Relations entre agro-industries et dynamiques d'évolution des exploitations familiales et du milieu rural : agriculture contractuelle et industrie du palmier à huile en Côte d'Ivoire. Etude de cas réalisée dans le cadre du projet Grands investissements agricoles et inclusions des petits producteurs : Leçons d'expériences dans 7 pays du sud, CIRAD et FAO. Montpellier/Rome (ITA), 51p.

Courade G. (1984). Agro-industrie : Des complexes qui coutent cher ; la priorité agro-industrielle dans l'agriculture camerounaise : Politique africaine, (14) pp.75-91. IRD, ISSN 0244-7827.

Les industries agroalimentaires et le développement économique, La situation mondiale de l'alimentation et l'agriculture, Département économique et social, 1997.
www.fao.org/docrep/w5800f/w5800f12.htm

Lorillard M. (2005). Plantations sucrières chez les paysans sénoufos de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso : Etudes rurales. P 175-176/ 167-182

M'brah K. D. (2013). La SODESUCRE, une institution économique au service de la région de Ferkessédougou : 1971-1997. Lettres d'ivoire n° 016, deuxième semestre.

Ndjimbi F. (2013). Les populations gabonaises face à l'insécurité foncière. Étude sur l'impact des plantations agro-industrielles de palmiers à huile et d'hévéa sur les populations du Gabon. Libreville, Brainforest, 72p.

Rapport du Séminaire interne sur « L’Appropriation des Axes Stratégiques d’intervention du Ministère d’Etat, Ministère du Plan et du Développement ». Etude réalisée par la Direction Générale du Développement Economique Régional (DGDER) avec l’appui financier et technique de l’Union Européenne (Programme de Soutien à la Décentralisation et à l’Aménagement du Territoire) Du 8 au 10 Mars 2006

Toh A. & Koné L. (2017). Structures agro-industrielles, questions foncières et dynamiques socio-économiques dans le Sud ivoirien. European Scientific Journal. Edition vol.13 N°2 ISSN : 1857-7871, pp196-210